

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2012 à 20 heures 30**

**Présents** : M. DERUE Jacques, Maire, M. BATORI François, M. REBORD René, Mme DUCHESNE Claudie, M. NOEL Claude, M. BOUET Jean-Marie, Mme CAUDRELIER Chantal, Mme ZIMOL Annick, M. LASMAN Alain, Mme LEDUDAL Martine, M. LEDUDAL Roland, Mme THOMAS Gentiane,

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. ANTOINE Robert à M. NOEL Claude, M. HORVAIS Eric à Mme DUCHESNE Claudie, Mme LENGRONNE Yolande à M. BATORI François, Mme MARCHAL Françoise à Mme THOMAS Gentiane, M. MARCHAL Jacques à M. DERUE Jacques, Mme PICOT Isabelle à Mme CAUDRELIER Chantal,

**Absent(s)** : M. NEMOZ Jean-Michel,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

**A été nommée secrétaire** : Mme THOMAS Gentiane

Le procès-verbal de la séance précédente est signé par tous les membres et adopté à l'unanimité

### **Objet des délibérations**

Monsieur le maire demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'annulation de la participation de la commune à la Ronde Cyclo.  
Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de cette délibération.

Monsieur le Maire demande le report de la délibération sur l'avis du plan de déplacements urbains d'Ile de France.  
Le Conseil Municipal donne son accord.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES FONDS SCOLAIRES POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN A L'ECOLE ELEMENTAIRE RAOUL SALES.**

Monsieur le Maire indique que des travaux de revêtement de sols et de peinture sont nécessaires dans certaines classes de l'école élémentaire Raoul Sales.

Il informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été réalisée pour ces travaux et que le montant de ces travaux s'élève à 25 820.00 euros hors taxes se décomposant ainsi :

- 1 351 euros hors taxes pour le revêtement des sols dans le bureau de la Directrice et de la salle des maîtres.
- 24 469.00 euros hors taxes pour les travaux de peinture dans 5 classes.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général

dans le cadre de l'opération appelée "Fonds scolaire" à hauteur de 49% du montant HT des travaux.

Il sollicite donc le Conseil Municipal afin de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DONNE** son accord sur les travaux à réaliser pour un montant estimé de 25 820.00 euros HT.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général du Val d'Oise, une subvention à hauteur de 49% du montant hors taxes des travaux soit 12 651.80 euros dans le cadre du programme d'aide aux communes, appelé " Fonds scolaire".

**DIT** que ces travaux sont inscrits en dépenses au budget primitif 2012.

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant réception de la notification de la subvention par le Conseil Général.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **PRIX DES MAISONS FLEURIES**

Monsieur le Maire indique que la commune organise un concours des maisons fleuries.

Il propose au conseil municipal de fixer le montant des prix qui seront attribués aux Lauréats

A savoir :

Pour le 1<sup>er</sup> prix : un bon d'achat d'un montant de 40 euros à valoir auprès des établissements Bouet

Pour le 2<sup>nd</sup> prix : un bon d'achat d'un montant de 35 euros à valoir auprès des établissements Bouet

Pour le 3<sup>ème</sup> prix : un bon d'achat d'un montant de 30 euros à valoir auprès des établissements Bouet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** ainsi qu'il est dit ci-dessus le montant de prix qui seront attribués aux Lauréats du concours des maisons fleuries organisé par la commune.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA RONDE DU VAL D'OISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2012-16 du 06 mars 2012 relative à la participation de la commune à hauteur de 520.00 euros pour le séjour de la "Ronde cyclo" dans le Gard du 31 mai au 07 juin 2012.

Monsieur le Maire indique que l'USEP Val d'Oise, association organisatrice de la Ronde cyclo a informé la commune dans un courrier en date du 10 mai 2012 de l'annulation du séjour dans le Gard. En effet, les services de l'Inspection Académique du département du Gard ont informé l'USEP que les 2 centres qui devaient héberger les enfants venaient d'être retirés des centres agréés par l'Education Nationale car situés en zone inondable.

C'est pourquoi, eu égard à l'engagement des enfants, des parents et enseignants autour de ce projet l'USEP a décidé de maintenir la Ronde et de la restituer dans le Val d'Oise.

Monsieur le Maire indique donc au Conseil Municipal que la subvention accordée pour le projet dans le Gard n'a plus lieu d'être et propose donc au Conseil Municipal de l'annuler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** de l'annulation du séjour de la Ronde cyclo dans le Gard.

**DONNE SON ACCORD** pour la suppression de la subvention exceptionnelle d'un montant de 520.00 euros accordée à l'ASCEP de l'école Raoul Sales pour le financement de ce projet.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Parking de l'école Raoul Sales**

Monsieur le Maire propose au conseil d'instaurer une zone bleue sur le parking de la rue Raoul Sales. En effet, beaucoup de véhicules y compris les camping-cars s'y garent dans la journée or ce parking est destiné au stationnement des parents venant au groupe scolaire. Il propose donc de prendre un arrêté instituant une zone bleue de 8h à 18h00 sauf samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires. Le Conseil Municipal est d'accord sur la proposition de monsieur le Maire.

#### **Sens interdit rue du Port à l'Auge et rue Saint Claude**

Monsieur BOUET indique que le sens interdit rue Saint Claude et rue du Port à l'Auge n'est souvent pas respecté. Monsieur le Maire indique qu'il va informer la gendarmerie et faire un courrier à l'Immobilière 3F pour faire un rappel aux habitants de la rue Saint Claude du sens de circulation.

#### **Barbecues sur la prairie**

Monsieur DERUE indique au Conseil Municipal que le week-end, des personnes viennent pique-niquer et faire des barbecues sur la prairie. Ceci est intolérable. Il propose de prendre un arrêté interdisant les barbecues et pique-niques sur la prairie sauf pour les manifestations associatives et scolaires sur autorisation de la mairie.

#### **Location de salle**

Par ailleurs, monsieur DERUE fait part au Conseil de soucis rencontrés lors des locations de salles, en particulier en ce qui concerne l'état des lieux, les plages horaires de location paraissent trop larges. Il indique au Conseil Municipal qu'avec monsieur ANTOINE et le bureau municipal il conviendra dans les prochains mois de revoir les horaires de location, la mise en place d'état des lieux contradictoires et les modalités de location des deux salles.

### **Quartier de la gare**

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré avec monsieur DELANNOY, Président de la CCVOI, monsieur Arnaud BAZIN, Président du Conseil Général, en ce qui concerne le projet du quartier de la gare. Un compte-rendu établi par le Conseil Général doit nous parvenir prochainement. Parallèlement, la commune va se rapprocher du service des domaines pour avoir un chiffrage des terrains.

En mairie, le 22/05/2012  
Le Maire  
Jacques DERUE